31e ANNÉE (4e SÉRIE) Nº 37 16 SEPTEMBRE 1909

L'AMI DU CLERGÉ

Parait à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
DIRECTEUR ET RÉDACTEUR EN CHEF

A. ROZIER
Dr en théologie
SOUS-DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*Edition complète, *de 10 francs à l'*Edition partielle.
Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

PETITE CAUSERIE SCIENTIFIQUE

LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Sommaire. — I. Nature des tremblements de terre : intensité ; durée; secousses principales et secousses secondaires. Prévision des tremblements de terre : la panique des animaux ; les bruits souterrains. — II. Causes des tremblements de terre : contraction du noyau interne ; affaissements et soulèvements ; fractures ; zones à tremblements de terre ; les grands plissements. — III. Enregistrement des tremblements de terre : les séismographes. — IV. Mesures de défense. — V. *Post-Scriptum :* A propos de l'homme préhistorique.

Jusqu'ici le phénomène géologique appelé séisme, sisme, ou tremblement de terre, semblait à peu près dépourvu pour nous de tout intérêt pratique. On y voyait volontiers une simple curiosité historique dont on trouvait le type classique dans l'éruption du Vésuve de l'année 79 décrite par Pline le Jeune, ou bien une pure théorie scientifique qui ne pouvait rencontrer sa réalisation que dans certaines régions éloignées, et en tout cas dont nous étions abrités pour toujours. De récents cataclysmes, malheureusement, viennent de changer là-dessus l'opinion du public, et les secousses fréquemment répétées qui se font sentir de différents côtés entretiennent son inquiétude. On s'aperçoit que les tremblements de terre ne sont pas seulement un chapitre de la géologie, mais qu'ils en sont un de la vie quotidienne aussi, et cela force à réfléchir. On se demande maintenant, même parmi ceux qui s'intéressent le moins aux questions scientifiques, et à plus forte raison parmi les gens instruits, en quoi consiste exactement un tremblement de terre, comment il s'enregistre et s'il se prévoit, quelles sont ses causes originelles, et enfin comment l'on peut s'en garantir. C'est à ces diverses questions que nous allons tenter de répondre.

I. — Tout d'abord, et les dépêches publiées presque quotidiennement par les journaux suffiraient à le faire soupçonner, toutes les secousses du sol n'ont pas une intensité égale, tant s'en faut. Quelques-unes produisent de redoutables cataclysmes, alors que d'autres passeraient insoupçonnées si elles n'étaient enregistrées par des instruments délicats. D'ailleurs, ces deux sortes de mouvements ne sont nullement indépendants l'un de l'autre. Les secousses d'une région violemment ébranlée se transmettent en s'atténuant aux régions environnantes, de sorte qu'il se forme deux zones concentriques, l'une, l'intérieure, où le phénomène se manifeste dans toute sa puissance redoutable, l'autre où le tremblement de terre devient de moins en moins perceptible. Celle-ci peut s'étendre à des distances énormes. Le grand tremblement de terre de Kangra, dans le Pendjab, du 4 avril 1905, se signale à Laibach et à Londres, c'est-à-dire à 6.000 et 7.000 kilomètres, par des chocs et des cliquetis d'objets en imparfait équilibre. De même les récentes catastrophes de l'Italie et de la Perse furent perçues au loin par de légers mouvements sismiques. Dès 1783, paraît-il, Gœthe aurait de la sorte perçu le grand tremblement de terre des Calabres dont la nouvelle lui vint ensuite.

Mais il ne suit pas de là que le mouvement du sol se transmette *en direction régulière* du centre à la périphérie. A vrai dire, le mouvement dans une direction horizontale donnée que croient percevoir les observateurs de séismes, tient à peu près uniquement à la direction des façades de l'habitation où ils se trouvent, ou à celle des rues qu'ils traversent. Loin d'être en ligne droite et de rayonner à partir du centre, le mouvement sismique d'un point donné est d'une complication inouïe. D'après le relevé minutieux de ses instruments, un savant japonais Seikei Sekeiya a pu tracer la trajectoire d'un point de la surface terrestre lors du tremblement de terre de Tokyo, le 15 janvier 1887, puis il a reconstitué dans l'espace cette trajectoire à l'aide d'un fil de cuivre. On ne saurait imaginer rien de plus complexe, et je ne vois, pour en donner une idée, qu'un écheveau de fil totalement emmêlé. Les observations publiées depuis n'ont fait que confirmer ce résultat. C'est pourquoi l'on peut dire que l'on n'a aucune donnée sur la direction des tremblements du sol, et

même que le problème apparaît actuellement comme insoluble. Cela suffit à nous renseigner sur la valeur des indications que nous lisons très souvent dans les journaux : « On vient de ressentir une secousse dans le sens de l'est à l'ouest, etc. » Cela est absolument dénué de signification.

Dans l'ensemble, la surface ébranlée par un tremblement de terre d'une façon perceptible aux sens de l'homme est extrêmement variable. Le fameux désastre de Lisbonne (1er nov. 1755) a été ressenti dans toute l'Europe centrale et même sur les côtes africaines. Le tremblement de terre de l'Assam (12 juin 1897) a produit des dégâts sur une superficie atteignant presque celle de la France et a été sensible sur une surface égalant environ moitié de l'Europe. Par contre, sur 482 secousses observées et cataloguées au Japon, on peut calculer une surface moyenne d'ébranlement ne dépassant pas deux à trois fois celle du département de la Seine. C'est dire que certains tremblements de terre sont purement locaux et parfois bornés à une très petite région, tandis que d'autres ont une répercussion quasi mondiale.

Ces variations dans l'espace ont leurs analogues dans le temps. Un grand tremblement de terre est toujours ou presque toujours suivi, quelquefois précédé, de secousses nombreuses, à intervalles variables, parfois assez intenses encore pour ajouter aux ruines du grand séisme. Leur nombre peut atteindre plusieurs milliers et leur durée se prolonger pendant des mois et des années et pour ainsi dire continuer sans trêve et sans répit. C'est ainsi qu'après le tremblement de terre de Pignerol (avril 1808), l'eau fut agitée, dans les récipients et les vases des maisons, pendant des heures entières. La multiplicité des secousses secondaires est d'ailleurs à l'heure actuelle encore suffisamment sensible à Messine pour qu'il soit inutile d'insister. Pourtant il est intéressant de noter la riche statistique d'un savant italien, Caucani. Sur 300 périodes sismiques italiennes, du 3 décembre 1315 au 5 mars 1902, il a pu établir cinq classes ainsi réparties :

1o La secousse principale se produit au début ; la période ne dure alors qu'une dizaine de jours et avec des secousses de plus en plus rares et plus faibles.

2o La secousse principale est précédée de quelques secousses plus faibles ; la période dure jusqu'à trois mois avec des secousses de plus en plus rares et plus faibles.

3o La secousse principale est précédée de quelques secousses plus faibles, mais suivie de centaines ou de milliers d'autres d'intensité décroissante, pendant une année et plus.

4o La secousse principale se produit tardivement ; il n'y a aucune régularité dans l'intensité ni la production des secousses secondaires.

5o Enfin il n'y a pas de secousse principale, mais plusieurs secousses notables entremêlées à d'autres plus légères.

Assurément ce classement ne pourrait être généralisé et ne vaut que pour l'Italie. Etudiées dans l'Erzgebirge d'après la même méthode par Knett, les secousses sismiques se sont classées tout autrement : la secousse principale y fait généralement défaut.

Le point le plus intéressant de cette question est de savoir s'il y a des mouvements avant-coureurs, des secousses prémonitoires, qui permettraient de prévoir et d'annoncer les tremblements de terre. S'il en était ainsi, on pourrait peut-être limiter leurs ruines matérielles et surtout on pourrait sauvegarder des centaines et des milliers de vies humaines. Malheureusement jusqu'ici cette méthode n'a pas eu de succès à enregistrer et les secousses prémonitoires ne peuvent servir à annoncer, avec une certitude même simplement approchée, les grands séismes. « Si parfois l'on a vu des empiriques, dit M. Montessus de Ballore, réussir à prédire des catastrophes par l'observation des secousses prémonitoires, l'on s'est bien gardé d'enregistrer leurs insuccès, et il faut renoncer à la prévision des désastres sismiques par cette voie [1]. »

A défaut de ces secousses on a songé à consulter l'instinct des animaux. De très nombreuses observations rapportent en effet qu'avant les grands tremblements de terre les animaux les plus divers semblent pris de panique, laissent voir une agitation, une sorte de terreur inexplicables ; d'où l'on conclut qu'ils ont un instinct particulier pour pressentir ces terribles cataclysmes. C'est ainsi qu'avant le désastre de Messine on a constaté une sorte de terreur panique chez les chats. Comment cela se fait-il ? Notons d'abord que parfois ces signes d'affolement ne précèdent le séisme que de très peu de temps, quelques minutes par exemple, et dans ce cas on comprend que les frémissements préliminaires aux grandes secousses produisent cet état d'anxiété chez les animaux. Mais d'autres fois c'est plusieurs heures ou même plusieurs jours d'avance qu'ils donnent des signes d'un état anormal, et cette fois l'explication est plus difficile, bien qu'on puisse encore admettre qu'ils soient plus sensibles aux moindres ébranlements, même à ceux qui nous échappent, étant aussi en plus étroite communication avec le sol. Quoi qu'il en soit de la cause, nous venons de voir que l'effet est fort irrégulier et qu'il est séparé de l'événement par des intervalles trop variables pour fournir une base à des prévisions certaines. D'ailleurs cette surexcitation singulière ne se produit pas toujours. Dans les secousses surenues à Messine à la fin de juin dernier, on a constaté que les chats n'avaient pas paru ressentir quoi que ce soit d'avance, mais par contre la plupart ont succombé subitement pendant la secousse, terrassés par une sorte d'apoplexie bien difficile à interpréter.

[1] Montessus de Ballore, *La science séismologique*, p. 151.

Il est une dernière série de phénomènes auxquels on s'est adressé dans l'espoir qu'eux aussi pourraient servir à prévoir les tremblements de terre : ce sont les bruits qui les précèdent presque toujours, comme d'autres bruits les accompagnent et les suivent. Roulements sourds désignés par les onomatopées de *retumbo* et de *rombo*, ils sont généralement d'un ton si bas que seules les oreilles fines et exercées les perçoivent. Le bruit augmente d'abord, atteint un maximum, puis décroît jusqu'à l'évanouissement complet. Sitôt que les habitants des pays instables les entendent, ils se hâtent de quitter leurs demeures et échappent ainsi parfois à la mort. Malheureusement l'étude plus précise des *retumbos* a conduit à cette conclusion qu'eux non plus ne pouvaient servir à une prévision rigoureuse et scientifique.

Au total, on ne saurait actuellement prédire avec certitude, par aucune méthode, la proximité, ni la date, ni le lieu d'un tremblement de terre. On ne peut guère qu'énoncer des probabilités.

Dans l'établissement de cette probabilité doit-on tenir compte d'autres éléments encore que ceux signalés plus haut ? Doit-on s'occuper en particulier des influences extra-terrestres et des positions astronomiques ? De nombreux chercheurs l'ont pensé et quelques-uns, comme Falb et Perrey, ont usé leur vie à établir des tables et des lois de concordance.

Par exemple, ce serait aux syzygies, à l'apogée et au passage de la lune au méridien, d'après Perrey, qu'il faudrait s'attendre aux cataclysmes. Les travaux postérieurs ont démontré la fragilité de ces lois. Bien incertaine aussi, quoique assurément curieuse, la méthode du regretté Henri de Parville, qui publiait pour chaque mois dans les *Débats* ce qu'il appelait les dates critiques, dates auxquelles les mauvais temps se produisent et avec quoi coïncideraient les secousses sismiques. Mais pourquoi une secousse à telle date critique, et rien à une autre date critique ? On ne peut le dire ni par suite savoir d'avance à laquelle de ces dates le phénomène aura lieu. Néanmoins ces curieuses coïncidences sont à retenir.

Elles semblent malgré tout indiquer une relation inexpliquée entre les secousses intérieures, les phénomènes météorologiques et les phénomènes astronomiques. La nature de ce lien, probablement nous sommes encore loin de la connaître, et se hasarder actuellement à prévoir et à annoncer des secousses sismiques c'est se ménager infailliblement la mésaventure de Falb et celle de Silbermann. Le docteur Falb, en 1890, répandit autour de lui la panique à Vienne en annonçant un tremblement de terre qui n'est pas venu. Quant à Silbermann, M. Stanislas Meunier conte fort agréablement son histoire. « Je n'oublierai jamais, dit-il, la foi profonde, quoique non communicative de Silbermann, qui fut préparateur au Collège de France, il y a une trentaine d'années, et qui est connu encore par ses travaux sur les aurores boréales et sur les étoiles filantes, — ni sa consternation, — lorsque ses études le mirent en présence de cette conclusion que : vu la situation des astres, Paris, à telle date très rapprochée, serait entièrement anéanti par un gigantesque tremblement de terre. Il prit alors ses dispositions pour émigrer en Suisse, dont il jugeait la situation plus stable, et, malgré son état de fortune qui ne lui permettait aucun luxe, mû par un sentiment de charité, il conserva plusieurs jours de suite une voiture à l'heure, pour aller d'ami en ami annoncer le péril et prêcher la fuite. Je fus du nombre des personnes prévenues et vraiment il y avait de quoi en être touché.

« Huit jours après la date fatale, Silbermann, de retour à Paris, démontrait que la « déception » venait d'une erreur de calcul dont il reconnaissait la gravité, mais qui ne touchait en rien à la réalité des principes d'où il était parti [1]. »

On comprend les conclusions sceptiques de M. Montessus de Ballore : « Que reste-t-il des innombrables travaux consacrés à la recherche des relations supposées souvent *a priori* ou sur la foi de quelque coïncidence fortuite, entre les tremblements de terre et des phénomènes variés extérieurs à l'écorce terrestre ? Rien, ou presque rien. C'est peut-être une partie de la littérature séismologique qui disparaît ainsi, sans retour, on devrait l'espérer ; et quels progrès auraient été faits, si l'on avait consacré autant d'efforts à la recherche des influences géologiques sur la genèse des ébranlements du sol, au lieu de s'attarder dans ces voies décevantes ! [2] »

II. — C'est en effet aux recherches géologiques qu'il faut demander la cause des tremblements de terre.

[1] *Revue des Deux Mondes*, 1er fév. 1909, p. 689.

[2] Montessus de Ballore, *loc. cit.*, p. 276.

Parmi les méthodes de prévision des tremblements de terre, il faut citer celle du savant directeur de l'Observatoire de Bourges, M. l'abbé Moreux, qui, pour n'avoir pas encore la précision parfaite qu'on pourrait désirer, n'en est pas moins impressionnante. Voici comment elle est exposée par son auteur :

« Nous savons que l'activité solaire passe par un minimum tous les onze ans. Eh bien ! les éruptions arrivent avec plus de fréquence aux époques où l'activité du soleil est la plus faible. Cette loi est presque sans exception depuis 1610, date où l'on a commencé à observer les taches solaires.

« Quant aux tremblements de terre, ils se manifestent surtout aux moments où l'activité du soleil varie, *soit qu'elle augmente, soit qu'elle diminue*. Cette théorie m'a déjà permis de prévoir plusieurs manifestations sismiques.

« En 1905, l'activité solaire, alors à son maximum, a diminué brusquement : d'où tremblements de terre violents. Elle diminuera encore jusqu'en 1912, époque à laquelle elle atteindra son minimum, pour remonter ensuite. Les manifestations volcaniques se grouperont autour de cette année fatidique.

« Mais l'activité solaire ne diminue pas brusquement ni suivant une courbe régulière ; il y a des soubresauts souvent très marqués, comme dans le pouls d'un malade. Le soubresaut le plus accentué se produit généralement trois années après le maximum. Nous sommes donc en pleine crise de tremblements de terre, et les phénomènes actuels ne justifient que trop malheureusement cette loi générale. Attendons-nous encore à des secousses sismiques qui ne diminueront qu'à la fin de 1909. »

Tout d'abord, essayons de nous représenter le moins inexactement que faire se peut la nature du globe terrestre. Lorsque l'on creuse le sol, la température s'élève à mesure que l'on s'éloigne de la surface. Elle s'élève, dans les conditions normales, environ d'un degré pour 33 mètres. Par suite, à 100 mètres, la température moyenne du sol serait de 3°, de 33° à un kilomètre, de 2000° à 60 kilomètres. Cela, disons-nous, dans les conditions normales, car il arrive que certains facteurs interviennent pour modifier dans un sens ou dans l'autre le degré du thermomètre aux diverses profondeurs. Les courants d'air, les suintements et l'humidité, dans les mines, abaissent fréquemment la température, tandis que le voisinage des volcans en activité l'élève. Ainsi, dans les mines d'argent de Comstock, aux Etats-Unis, pour que le travail soit possible aux mineurs, il faut placer près d'eux de gros blocs de glace que l'on renouvelle à mesure.

Cela dit, cette température de 2000° qu'il est logique de supposer à une profondeur de 60 kilomètres étant suffisante pour la fusion de tous les corps connus, il faut conclure que l'intérieur du globe est à l'état fluide. Assurément c'est un état particulier, les formidables pressions que s'inflige à elle-même la masse interne devant se traduire par une consistance spéciale, mais c'est en tout cas quelque chose qui tient de l'état gazeux ou de l'état liquide. Et ces 60 kilomètres ne représentent que le centième du rayon terrestre; les 99/100es constituent la masse ignée. Tel un œuf de poule avec sa coquille.

Or il arrive ceci. Le globe terrestre subit une déperdition continue de chaleur qu'il abandonne à l'espace cosmique, par suite il se contracte. Depuis l'origine, le noyau subit une lente contraction et la croûte tend à se modeler sur lui, à combler le vide, en se tordant et en s'affaissant. Il en résulte des cavités et par suite aussi des bosses, qui sont les montagnes.

Cette déformation s'accomplit généralement d'une façon continue et peu sensible. A peine peut-on se rendre compte au bout de longues années que, par ce mécanisme, les lignes des rivages ont varié. On s'est aperçu pour la première fois de cette variation des rivages au XVIIIe siècle, près de Stockholm. Là, deux grands naturalistes, Linné et Celsius, virent en quelques années leurs mesures devenues inexactes. En France, on s'est rendu compte du phénomène d'une façon irrécusable. En 1806, le géodésiste Bourdaloue avait fait la triangulation de notre territoire. En 1875, une commission officielle entreprit de la refaire. Or cette commission fut stupéfaite de constater que les calculs de Bourdaloue ne correspondaient plus à la réalité. Au nord d'une ligne idéale qui passerait par Brest, les rivages s'étaient abaissés, tandis qu'ils s'étaient soulevés au sud de cette ligne. On sait maintenant que d'une façon générale le nord de l'Europe, le Danemark, les Pays-Bas et l'Angleterre continuent leur mouvement d'affaissement, tandis que le bassin méditerranéen se soulève.

Ainsi le rapport des terres et des mers est essentiellement changeant et les océans ont parcouru, dans la suite des âges géologiques, en se déplaçant sans cesse, à peu près toute la surface du globe. Mais si paisible qu'il paraisse, ce lent et incessant mouvement n'en produit pas moins des effets considérables. En s'affaissant, les surfaces terrestres qui cèdent à la pression se rapprochent du centre et par suite sont obligées d'occuper une étendue moindre : elles se plissent donc. Les chaînes parallèles du Jura franco-suisse, par exemple, ne sont que sept de ces plissements de l'écorce. Mais on comprendra qu'en se plissant, la croûte terrestre soit exposée à se rompre. Elle n'est pas élastique; elle se compose de roches qui ne peuvent se plier sans déchirure. Des cassures se produisent donc, plus ou moins considérables, parfois gigantesques et cataclysmiques. Une fracture de ce genre ne peut se produire sans secousses nombreuses, ni non plus sans bruit; la surface se trouve secouée; la cassure tend sans cesse à se prolonger, comme le fait une fêlure quelconque dans un vase, et par suite s'échelonnent les secousses et les bruits souterrains. Ce sont bien là les caractères que nous avons trouvés dans les tremblements de terre. Nous pouvons maintenant nous expliquer leur mécanisme. Ils ont pour raison d'être et pour cause originelle le soulèvement par lequel se constituent les chaînes de montagnes.

Mais ce n'est pas tout encore. Il y a des pays à tremblements de terre, où les séismes se font sentir de temps à autre depuis des siècles, et des pays où les tremblements de terre proprement dits sont à peu près inconnus. C'est là d'ailleurs un fait d'observation courante, et de tout temps des régions comme le Japon, l'Inde, l'Amérique centrale, le Portugal et l'Espagne, la Grèce, la Sicile et le sud de l'Italie ont passé pour être particulièrement exposées aux séismes. En étudiant de très près l'histoire et la géographie des tremblements de terre, M. Montessus de Ballore a vu que leur répartition à la surface du globe n'est point faite au hasard. Ils se rangent sur deux zones larges d'environ 3.000 kilomètres, l'une passant par la région méditerranéenne, le sud de l'Asie et le golfe du Mexique, l'autre comprenant les côtes de l'Amérique sur l'Océan Pacifique. Le point de rencontre de ces deux zones est aux environs des îles Gallapagos et elles se coupent sous un angle d'environ 67°.

Les côtes américaines du Pacifique sont, on le sait, caractérisées par la différence considérable de niveau entre les montagnes qui les bordent et les fosses sous-marines qui se creusent brusquement à leurs pieds. De même la région méditerranéenne a des fosses profondes et souvent des côtes à pic. Ce sont évidemment des régions disloquées, dans lesquelles se fait sentir plus spécialement l'action interne analysée plus haut.

Or il faut noter ceci. Si l'on s'élève vers le nord en partant de la zone méditerranéenne des tremblements de terre, on rencontre d'abord une série de chaînes de montagnes très élevées, aux contours nets, qui offrent l'aspect de la jeunesse relative : les Pyrénées et les Alpes, puis les Karpathes et le Caucase, prolongés en Asie par l'Himalaya. C'est là, de toute évidence, une des grandes rides et la dernière produite parmi celles que les plissements de la croûte terrestre ont dû constituer. Elle répond à ce qu'on nomme le *plissement alpin.* Il a ses volcans éteints et ses eaux chaudes, qui en sont un souvenir; il a aussi parfois ses secousses légères, restes d'une activité souterraine assoupie. Plus au nord encore, la Bretagne, le Plateau central, les Vosges, le Schwarz Wald, les monts Sudètes et l'Oural constituent une autre ride, plus usée par le temps, moins élevée par suite, avec, elle aussi, ses traces d'anciens volcans et parfois quelques faibles séismes. Elle répond au *plissement hercynien.* Enfin les monts Grampians et les Alpes Scandinaves sont très évidemment les débris d'une autre chaîne plus ancienne encore, d'un soulèvement qui date d'époques géologiques très éloignées, quoique non pas encore les plus lointaines, le *plissement calédonien.* Voilà une série de faits très frappants. Bien plus, en Amérique, parallèlement à la bande nord-sud dont nous avons parlé, nous retrouvons un phénomène analogue et la Cordillière des Andes, les Montagnes Rocheuses, les Appalaches et les Montagnes Vertes représentent une série tout à fait semblable à la précédente.

La conclusion de tout cela est donc qu'en Europe, les chaînes de montagnes se soulèvent d'une façon régulière et parallèlement les unes aux autres, comme si elles obéissaient à une compression formidable de la direction nord-ouest. On les a ingénieusement comparées à des vagues rocheuses. La première de ces vagues qui nous soit nettement connue est le plissement calédonien. Plus tard, en s'échelonnant vers le sud et laissant entre elles une bande peu accidentée que l'on nomme le *Vorland,* les autres vagues ont surgi successivement.

Il semble donc bien que les récentes secousses de Messine et toutes celles qui s'y rattachent dépendent de la surrection d'une nouvelle ride, d'un plissement en voie de formation, le *plissement apennin.* Et par là il apparaît nettement que des phénomènes comme les tremblements de terre, qui ne semblent qu'incohérence et caprice, relèvent de lois générales et concourent pour leur part à l'ordre et à l'harmonie de l'ensemble. Ce n'est pas une petite conquête scientifique que d'en avoir acquis la preuve.

III. — En cela, comme en tant d'autres domaines scientifiques, le perfectionnement des appareils de mesures a joué un rôle considérable. Si l'on sait, entre autres choses, que l'écorce terrestre est perpétuellement en mouvement et si l'on a pu se faire de ceux-ci une idée assez précise, c'est grâce aux progrès réalisés dans la construction des appareils sismographiques.

Les modèles en sont très nombreux et se chiffrent par centaines. On peut les classer en trois groupes. Les uns ne servent qu'à avertir de la présence d'un mouvement sismique, cela par l'agitation d'un liquide, le balancement d'un objet suspendu, la chute d'un corps en équilibre peu stable, le passage d'un courant électrique, etc.; ce sont les séismoscopes. D'autres, reposant d'ailleurs sur les mêmes principes généraux, tracent en outre le mouvement qu'ils décrivent ; ce sont les séismographes. Deux éléments essentiels les constituent: une surface qui recevra le tracé et qui, pour le rendre plus facilement déchiffrable, est animée d'un mouvement de translation ou de rotation uniforme, et d'autre part un point qui sera soustrait autant que possible à l'action sismique et tracera le graphique sur la surface enregistrante. Pour faciliter encore l'intelligence de ces mouvements, ils sont grossis et amplifiés à une échelle déterminée par un jeu de leviers ou toute autre disposition analogue. Quand la combinaison de ces différents organes permet la mesure des mouvements du sol, l'appareil devient un séismomètre.

Le point fixe dont nous parlons et qui était évidemment le plus difficile à obtenir, est généralement fourni par un pendule. On a d'abord essayé le pendule vertical. Mais il a l'inconvénient de combiner son mouvement propre avec celui de la surface agitée. On a plus tard eu recours aux pendules horizontaux, qui oscillent, comme le ferait une porte, autour d'un axe vertical. Mais il faut bien dire que jusqu'ici tous les appareils employés en séismographie sont imparfaits et laissent beaucoup à désirer. Il reste à trouver l'instrument de précision qui donnera exactement le tracé des séismes.

IV. — D'un intérêt pratique plus impérieux que l'étude des séismes est le moyen de se garantir de leurs atteintes. En disloquant le sol, en le secouant, le soulevant, le plissant, le creusant, les tremblements de terre causent en même temps la ruine des édifices et des demeures et attentent ainsi à la vie humaine. Comment garantir celle-ci? Mais qu'on y prenne bien garde, c'est seulement par l'étude minutieuse, et qui semblait à première vue sans intérêt pratique, des effets sismiques que l'on a pu déterminer les meilleures conditions pour éviter les terribles conséquences des secousses terrestres.

Pour les régions instables, comme le sont le Japon ou le sud-ouest de l'Italie, il est d'une importance capitale de savoir comment s'y prendre pour que d'effroyables tragédies comme celle de Messine ne se renouvellent pas. Comment construire pour cela ?

Le problème est fort complexe. D'abord la nature du sol joue ici un grand rôle : le terrain

mou et sans cohésion est plus dangereux qu'un autre. De nombreux exemples montrent dans les villes éprouvées les dégâts se circonscrire à certains quartiers, ceux bâtis sur des sols de ce genre. Il faut de même éviter les escarpements, les bords des rivières ou des canaux, les pentes en général. Quant aux matériaux à employer, l'expérience démontre que les plus résistants sont les briques; on préconise au Japon des briques creuses pouvant s'emboîter les unes dans les autres. Les parties les plus dangereuses d'une construction sont les cheminées, qu'il est bon de terminer au toit et de prolonger par un tube métallique, les corniches et balcons, qu'il faut condamner, les cages d'escaliers en pierre. Les murs en pierres de taille sont d'autant plus dangereux qu'ils sont plus soigneusement construits. Les voûtes sont extrêmement fragiles, tandis que les tours circulaires possèdent une résistance considérable. Il est donc très dangereux, en pays instables, de construire des églises voûtées, et le mieux est de sacrifier l'esthétique à la sécurité des fidèles. Dans son ensemble, pour bien résister, un édifice doit être aussi simple et compact qu'il est possible et la multiplicité des étages est à proscrire. Pourtant il faut noter que les fameux *sky-scrapers* de 30 étages ont résisté au tremblement de terre de San-Francisco en 1906, grâce à leur armature d'acier qui les a rendus élastiques.

C'est en effet l'élasticité des constructions et non leur résistance absolue qu'il faut rechercher. Les pagodes japonaises et les châteaux-forts élancés du pays nippon ne souffrent guère des tremblements de terre parce qu'ils obéissent et se plient à la secousse, non point parce qu'ils la repoussent ou la neutralisent. Au total, c'est encore la maison en bois ou à charpente entièrement en bois qui est préférable pour l'habitation domestique. Pour les grands édifices le fer ou l'acier remplaceront facilement le bois. Enfin le ciment armé paraît aussi d'un emploi excellent.

Avec toutes ces précautions, peut-on dire que les vies humaines seront à l'abri d'effroyables cataclysmes comme celui de Messine? On voudrait pouvoir l'espérer. Mais si du moins on parvenait à réduire le nombre des victimes, il faudrait déjà s'estimer heureux. On ne saurait trop faire pour conjurer, dans la mesure du possible, d'aussi terribles catastrophes.

V. *Post-Scriptum.* — A propos de notre travail sur l'*Homme préhistorique* et les découvertes de MM. les abbés Bardon et Bouyssonie (*Ami* du 18 mars dernier), M. Martel, l'un des directeurs de la *Nature*, a cru devoir, dans un long article de cette revue (10 avril 1909), contester quelques-unes de nos affirmations. Il n'avait sans doute pas pris garde à l'objectivité absolue où nous nous sommes tenus, ni à la rigoureuse obligation, élémentaire d'ailleurs en matière scientifique, que nous nous sommes imposée de ne tenir compte que des faits établis et des témoignages originaux. Comment ce savant s'est-il mépris si lourdement sur notre méthode, qui est, nous le répétons, la pure méthode scientifique? Serait-ce que celle-ci ne lui est pas suffisamment familière? Ce n'est pas la lecture de son article qui pourrait convaincre du contraire. M. Martel, exposant en toute naïveté la psychologie de son acte, laisse clairement entendre que ce qui le choque, c'est de voir affirmer l'existence, chez l'homme de la Chapelle-aux-Saints, des sentiments supérieurs que postulent la sépulture intentionnelle et le respect des morts. En quoi cela peut-il choquer un savant sérieux, on se le demande avec stupéfaction. La science constate, mais ne se choque pas. La science n'a pas de préférences entre des faits et des faits. Elle fait seulement des différences entre leur importance ou leur certitude. Pourquoi faut-il rappeler des principes si simples au directeur de la *Nature?* On voit déjà que le mobile qui lui a fait prendre la plume est d'essence assez médiocre, et le plaisant de l'affaire est que c'est à nous qu'il reproche d'être tendancieux! On ne saurait croire comme ces deux mots de *sépulture intentionnelle* sonnent mal aux oreilles de la *Nature* et de son directeur. Cela va jusqu'à des expressions insuffisamment courtoises qu'à notre époque, entre savants, l'on ne se permet plus. M. Martel décidément retarde. Il en est encore à contester un sentiment que les savants mieux informés ne cherchent plus qu'à expliquer. M. Martel retarde, et c'est peut-être une des choses qu'il redoute le plus.

Mais a-t-il pris la peine de se relire? Dans ce cas il s'est relu aussi superficiellement qu'il a lu les articles de MM. les abbés Bardon et Bouyssonie (*L'Anthropologie*, 1908, nos 5-6), et qu'il nous nous a lus nous-même. Il n'a pas pris garde que les premières lignes de son travail contredisaient les dernières et qu'il se détruisait de sa propre plume. Il déclarait que seule la description des savants archéologues corréziens devait entrer en compte et faire autorité, et s'efforçait ensuite de démontrer que la fosse où reposait le squelette a une origine naturelle, alors qu'ils affirment nettement le contraire. Il nous reprochait âprement d'avoir avancé les mots de *sépulture intentionnelle*, alors que nous avions eu soin d'emprunter cette expression aux mêmes savants, qui seuls d'ailleurs avaient qualité pour se prononcer. Tout cela est bien superficiel pour un savant si savant, qui, d'avoir depuis vingt-cinq ans opéré tant de descentes dans tant de gouffres souterrains, sport dont nous ne contestons pas la hardiesse, explorations dont nous reconnaissons l'intérêt, d'avoir eu l'ambition, sans doute légitime, de fonder et de nommer une science nouvelle, s'est cru une compétence en quelque sorte universelle et des lumières particulières sur la préhistoire. Il paraît bien qu'il s'est trompé. « Il lui manque d'abord d'être un spécialiste en préhistoire, ensuite d'avoir vu la *Bouffia*, » déclarent précisément MM. A. et J. Bouyssonie. (*Cosmos*, 1909, 3 juillet, p. 11). Les lecteurs de la *Nature* s'en seraient-ils doutés en le

voyant si dédaigneusement lancer l'épithète de « sous-préhistorien » à l'auteur de l'article qu'il critique et « qu'il aurait dû trouver, disent les mêmes savants, bien mieux informé et bien plus près de l'exactitude que tant d'autres parus un peu partout » ?

Un dernier reproche lancé par M. Martel est celui de l'anonymat. Pourquoi ? La science, dont il fait état de prendre en mains les intérêts, n'est-elle pas essentiellement anonyme et impersonnelle ? Et qu'importe à un savant de l'envergure de M. Martel le nom d'un obscur « sous-préhistorien ? »

Mais laissons ces personnalités sans intérêt. La question a fait un pas depuis et il faut que les lecteurs de l'*Ami* le sachent. Dans le n° du *Cosmos* indiqué plus haut, MM. Bouyssonie ont consacré plusieurs pages à réfuter les assertions fantaisistes de M. Martel, et celui-ci s'en ouvrira sans doute un jour à ses lecteurs. Détachons de cet article quelques lignes auxquelles les explications précédentes donneront toute leur saveur :

M. Martel prétend trois choses : 1° la fosse peut très bien avoir une origine toute naturelle ; 2° le corps n'a pas été enseveli ; 3° les os [1] ont pu être brisés soit par des blocs détachés de la voûte, soit par la dent des carnassiers.

A cela nous répondrons... : *la fosse n'a pas une origine naturelle.* Le sol, formé d'une marne blanche et assez dure, est horizontal et ne présente d'autre dépression que la fosse à parois abruptes. Celle-ci est placée au milieu de la grotte et a une forme quadrangulaire. *L'ensevelissement intentionnel n'est pas douteux.* Ce qui prouve l'ensevelissement, c'est d'abord la posture du squelette : il avait la tête calée par quelques pierres (disposées non sous la tête, comme dit M. Martel, mais de chaque côté), les bras et les jambes en position déterminée. Ensuite, et ceci est décisif, il était recouvert par une couche archéologique restée intacte depuis le jour où l'homme moustérien l'avait formée. *Les os ont été brisés par l'homme.* Pourquoi les a-t-il brisés ? Probablement pour manger la moelle.

On voit par là ce qui reste de la thèse de M. Martel. Les auteurs concluent : « Dans la mesure où il est démontré par la philosophie et la science que l'acte d'ensevelir les morts suppose des croyances et des sentiments religieux, dans cette mesure-là on peut affirmer que, dès la période moustérienne, il y avait de la religion dans l'humanité. » On voit aussi que nos conclusions sont confirmées point pour point. Nos savants préhistoriens corréziens l'ont fait remarquer ; nous les en remercions.

[1] Il s'agit des os d'animaux, brisés, qui furent trouvés près du squelette.

ACTES DU SAINT-SIÈGE

Le n° 16 (1er septembre) des *Acta Apostolicæ Sedis* contient une Lettre apostolique, deux lettres de Pie X, deux décrets de la S. C. des Sacrements, un de la S. C. du Concile et une décision de la Rote romaine.

Actes de S. S. Pie X

I. Lettre apostolique. — 20 mai 1909, Bulle de canonisation de saint Clément-Marie Hofbauer.

II. Lettres de S. S. Pie X. — 1° 11 juillet 1909, au sultan Mehmed V. Cette lettre est écrite en français, la langue diplomatique.

2° 26 juillet 1909, lettre latine au cardinal Vincent Vannutelli, le nommant légat apostolique pour le Congrès eucharistique de Cologne.

S. C. des Sacrements

I

15 août 1909.

FRIBURGEN.

Quand un évêque a le pouvoir de conférer les ordres extra tempora *et sans garder les interstices, il peut en user aussi pour les étrangers qui lui viennent avec des dimissoires de leurs Ordinaires.*

In Congregatione generali, die 13 augusti 1909 habita, proposito dubio, « utrum Episcopus, gaudens indulto conferendi Ordines extra tempora et non servatis interstitiis, eo uti possit etiam erga alienos subditos, suorum Ordinariorum dimissorias habentes » ; Emi Patres, re mature perpensa, respondendum censuerunt : « *Affirmative*, facto verbo cum SSmo ».

Sanctitas vero Sua, audita relatione R. P. D. ejusdem sacræ Congregationis Secretarii in audientia diei 15 augusti 1909, Emorum Patrum resolutionem approbavit et confirmavit.

D. Card. FERRATA, *Præfectus*.
Ph. GIUSTINI, *Secretarius*.

II

16 août 1909.

VENETIARUM [1]

La faculté de dispenser des empêchements de mariage in articulo mortis *dont parle l'art. 7 du décret* Ne temere *n'est pas restreinte au cas de concubinage. — On peut donc en user même pour des non concubinaires, quand il y a lieu de pourvoir à leur conscience et, au besoin, de légitimer des enfants.*

In plenario cœtu a S. Congregatione de disciplina Sacramentorum, habito die 13 mensis augusti anno 1909, dirimendum propositum est dubium, « utrum facultas dispensandi ab impedimentis matrimonialibus imminente mortis periculo in casu art. VII decreti *Ne temere*, facta per decretum hujus S. Congregationis diei 14 maii 1909 [2], valeat dumtaxat pro concubinariis ; an etiamsi non agatur de concubinariis, sed alia adsit causa ad consulendum conscientiæ et (si casus ferat) legitimationi prolis ? » Cui dubio Emi Patres responderunt : « *Negative* ad primam partem, *affirmative* ad secundam ».

Die autem 15 præfati mensis et anni SSmus D. N. Pius Papa X, audita relatione R. P. D. Secretarii ejusdem S. Congregationis, supra relatam Emorum Patrum declarationem ratam habere et confirmare dignatus est.

Datum Romæ ex ædibus ejusdem S. Congregationis, die 16 mensis augusti anno 1909.

D. Card. FERRATA, *Præf.*
Ph. Giustini, *Secretarius*.

[1] Venise.
[2] Voir *Ami*, p. 557.

S. C. du Concile

3 juillet 1909.

PLATIEN. [1]

A propos des certificats de baptême que les émigrants rapportent d'Amérique pour leurs enfants nés là-bas.

SYNOPSIS DISPUTATIONIS. — Episcopus Platiensis supplici libello exponit S. Sedi, quod e sua diœcesi multi migrant in Americam, et postea, plus minusve longo lapso tempore, ad proprios lares revertuntur, secum deferentes fides illorum parochorum, seu parochiales attestationes baptismatis filiorum, quos in America procrearunt. Idem vero Episcopus Platiensis jussit, has attestationes a parochis diœcesis Platiensis registrari in speciali libro parochiali ; nunc vero petit a S. Congregatione Concilii, ut parochis suæ diœcesis liceat exempla authentica harum attestationum, ad petitionem fidelium ex præfato speciali libro exscribere, solitis taxis perceptis.

Hisce acceptis precibus, exquisitum fuit votum unius ex Consultoribus, qui hac de re tria expendenda sibi assumit, agit nempe : 1° *de vi juridica attestationum parochialium, quas secum deferunt præfati migrantes ad patriam reversi;* 2° *de vi juridica registrationis a parochis diœcesis Platiensis factæ in libro speciali;* 3° *de perceptione taxarum.*

I. Consultor sustinet fides parochiales veram vim juridicam habere, modo tamen quædam cautelæ adhibitæ sint. Nam attestationes de baptismo aut de aliis Sacramentis receptis, quas parochi ex relativis libris parochialibus de verbo ad verbum transcribunt, authenticæ sunt, et adhiberi possunt, ut fidem publicam facientes, in judicio et extra. Barbosa, *De offic. et potest. parochi, part. I, cap. 7 per totum.* Parochus enim a jure constitutus est ut publicus officialis, qui de his, quæ ipse fecit aut propriis sensibus percepit, testari possit, et ita quidem ut hæc attestatio sit juridica, authentica, fidemque publicam faciat, ad instar omnium officialium publicorum, qui testantur de his quæ in exercitio officii sui peregerunt.

Unde ipsi libri parochiales, in quibus scriptæ sunt et custodiuntur præfatæ attestationes, fidem publicam faciunt ; unde etiam particulæ ex his libris excerptæ, sive ab ipso parocho qui Sacramenta administravit, sive ab ejus successore, fidem publicam item faciunt, modo tamen parochus de verbo ad verbum præfatas attestationes transcribat, et se ita transcripsisse testetur. Quo in casu parochus, consuetudine universali ita rem interpretante, habetur ut notarius publicus ecclesiasticus, qui jus habet instrumenti primigenii exemplum authenticum transcribere, et ita quidem ut hoc exemplum eamdem vim juridicam habeat quam ipsum primigenium instrumentum.

Verum agitur de attestationibus parochialibus in America scriptis et in diœcesi Platiensi exhibitis : quo in casu, ut patet, locus datur fraudibus. Ad has ergo avertendas, duæ conditiones requiruntur : 1° ut Ordinarius Americanæ diœcesis, ad quam pertinet parochus attestationes e libro parochiali transcribens, subscriptionem hujus parochi recognoscat et authenticet ; consuetudine enim receptum est, ut quoties attestatio parochialis mitti debeat extra diœcesim, et præsertim in regiones longinquas, recognosci debeat ab Ordinario diœcesis e qua mittitur ; alioquin, quam fidem facere posset attestatio et subscriptio parochi prorsus incogniti ? 2° ut Ordinarius diœcesis, in qua exhibenda est præfata attestatio, et proinde, in casu, Ordinarius Platiensis, recognoscat subscriptionem et sigillum Episcopi Americani ; non enim parochi est, Ordinariorum extraneorum sigilla et subscriptiones recognoscere, nec ad hoc habet media idonea.

II. Circa registrationem attestationum parochialium a parochis diœcesis Platiensis factam, Consultor retinet, quod, attenta quidem solo parochiali officio, parochi non sunt habiles ad hanc registrationem authentice faciendam ; transcribere enim instrumenta, ita ut exemplum eadem vi juridica polleat, qua ipsum primigenium instrumentum, notariorum est, non parochorum. Parochi quidem transcribere possunt parochiales attestationes de baptismo aut alio Sacramento recepto, sed e libris parochialibus tantum, et quidem e suis libris parochialibus qui nimirum asservantur in archivo parochiali, cujus sunt custodes ; sed eorum officium non ultra progreditur ; non enim sunt notarii.

Verum nil obstare videtur quin Episcopus parochos diœcesis suæ notarios creet, ad hoc ut prædictam registrationem facere possint. Episcopus enim jus habet (licet probabilius vi solius consuetudinis) creandi notarios. Fagnanus, *cap. Sicut te 8, Ne clerici vel monachi, n. 42 sq.;* Reiffenstuel, *tit. de fide instrumentorum, n. 260;* Schmalzgrueber, *h. tit., n. 4;* et hæc episcopalis potestas nullis a jure vel consuetudine limitibus circumscribitur. Unde nil impedit, quin Episcopus decreto suo omnes parochos diœcesis suæ constituat notarios, præsertim cum agatur non de quibuslibet actibus rogandis, aut instrumentis authenticandis, sed tantummodo de unica specie instrumentorum, scilicet de attestationibus parochialibus registrandis et authenticandis. Nec ad hanc in casu notariorum creationem requiri videtur decretum Episcopi formale et expressum, sed sufficit decretum, quo Episcopus registrari jubeat prædictas attestationes, cum non ad alium finem hanc registrationem præcipiat, nisi ut inde haberi possint fides authenticæ et publicæ baptismatis, quæ fides nonnisi a notariis confici possunt. Quod si quis putet necessariam esse specificam notariorum creationem, facillimum est Episcopo addere in suo decreto hæc aut similia verba : « Volumus prædictas attestationes registrari a parochis, *quos ad hoc tantum per præsens decretum notarios publicos ecclesiasticos constituimus* ». Asserta autem vi juridica dictæ registrationis, sequitur, in casu, librum illum specialem, qui continet has attestationes a parochis-notariis registratas, esse authenticum et publicum, sicut alios libros parochiales, et proinde particulas, ex eo ab iisdem parochis-notariis extractas, vim juridicam habere in judicio et extra.

III. Quoad perceptionem taxarum Consultor censet, opportunum esse, ut S. Congregatio petitioni Episcopi Platiensis annuat. Nam : 1° novus quidem est prædictus parochorum diœcesis Platiensis usus, et nova taxa. Sed novum non est, imo receptum est in Ecclesia ut et parochi pro attestationibus ex libris parochialibus excerptis, et notarii pro instrumentorum exemplis authenticis conficiendis, moderatam taxam percipiant. Porro supra visum est particulas excerptas e libro speciali, in quo registratæ sunt attestationes parochorum Americanorum, assimilandas esse, quoad vim juridicam, attestationibus parochialibus stricte dictis. Ergo æquum est, ut pro his particulis transcribendis moderatam taxam percipiant parochi, eo magis quod non minor est labor pro parochis transcribentibus, nec minor utilitas pro fidelibus petentibus. 2° Nec dicatur hoc usu detrimentum afferri juribus parochorum Americanorum. Verum quidem est, si prædictæ particulæ e libro speciali depromptæ sufficiant ad probandum in judicio et extra, fideles non amplius a parochis Americanis petituros esse attestationes de Sacramentis in eorum parochia receptis ; sed potius æquivalentes attestationes petituros esse a parochis diœcesis Platiensis, quas sibi minoribus expensis comparabunt ; unde quoddam detrimentum parochis Americanis afferetur. Sed hæc animadvertenda : *a)* jam parochi Americani jus suum perceperunt, dum parochiales attestationes de Sacramentis receptis fidelibus Italis ad Italiam reversuris, percepta taxa, tradiderunt ; *b)* fideles Itali, ad patriam reversi, prohiberi nequeunt quin has paro-

[1] Piazza-Armerina, Sicile.

chiales attestationes, quas penes se habent, registrari curent a notariis ecclesiasticis, ut sibi præsto sint exempla prædictarum attestationum authentica pro variis vitæ usibus ; *c)* operosum, longissimum et tædiosum esset, si fideles Itali, in patriam reversi, tenerentur recurrere ad parochos Americanos pro habendis dictis attestationibus quoties sibi sint necessariæ, v. g. pro matrimonio, ordinatione, etc.; et sæpe tempus non suppeteret.

Quibus omnibus perpensis, censet Consultor, opportunum esse et utile, ut S. Congregatio Episcopo Platiensi postulata concedat, id est, ut dictus Episcopus registrari jubeat a parochis suæ diœcesis in libro speciali et distincto attestationes parochiales parochorum Americanorum de baptismo aut aliis Sacramentis susceptis, et inde eisdem parochis suis permittat ex dicto libro speciali particulas authenticas transcribere, et fidelibus petentibus tradere, percepta solita taxa ; hac tamen cautela adhibita, ut prædictæ attestationes parochorum Americanorum non registrentur in libro speciali, nisi sint munitæ authentica recognitione tum Ordinarii Americani tum Ordinarii Platiensis.

Resolutio. — Emi Patres S. Congregationis Concilii, in plenis comitiis diei 3 julii 1909, proposito dubio : *an et quomodo petitioni Episcopi Platiensis annuendum sit in casu,* responderunt : *affirmative, et ad mentem.* Mens est : « Gli attestati dei parroci Americani dovranno essere vidimati dai rispettivi Ordinari, e non potranno essere trascritti nei registri se non con ordine del Vescovo o di un suo delegato, il quale dovrà prima, con l'assistenza del Promotore fiscale, riconoscerne l'autenticità, e quindi li farà conservare nella Curia vescovile. »

Julius Grazioli, *Sub-secretarius.*

Voici la traduction de la *Mens :* « Les certificats délivrés par les curés d'Amérique devront porter le visa de leurs Ordinaires respectifs, et ils ne pourront être transcrits sur les registres (de la paroisse italienne) que par ordre de l'évêque ou de son délégué, lequel devra d'abord, avec le Promoteur de l'Officialité, reconnaître leur authenticité, et les minutes devront être conservées à la Curie épiscopale. »

Le décret parle surtout des baptêmes. Le décret *Ne temere* a pourvu pour les mariages, dont notification doit être envoyée au curé de la paroisse où chaque futur a été baptisé (art. ix, § 2).

S. Rote Romaine

24 juillet 1909.

Non constat de nullitate matrimonii, dans une cause de Munich et Fribourg.

L' « AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

Journal d'un spahi au Soudan (1897-1899) (lieutenant Gaston Lautour), publié par J. Hérissay. — **Italica,** par Joseph L'Hopital. — **La Grèce éternelle,** par E. Gomez-Carrillo. — Vol. in-12 à 3 f. 50. — Paris, Perrin.

Le Tour de l'Espagne en automobile, par Pierre Marge. — **En face du Soleil Levant,** par Avesnes. — **Dans les Marches Tibétaines,** par J. Bacot. — Vol. in-12 à 3 f. 50. — Paris, Plon.

Indo-Chine et Japon, par M. et Mme Em. Jottrand. — In-12 de 348 p., 4 f. — Paris, Plon.

L'Ile de France contemporaine, par Hervé de Rauville. — In 12 de xxxiii-364 p., 3 f. 50. — Paris, Nouv. Libr. nationale.

La Plus Grande France, par Henri Vast. — In-8 de 560 p., 6 f. — Paris, Garnier.

I. — Même aujourd'hui où l'on oublie si vite, nul n'a oublié, grâce à Dieu, la mort héroïque du lieutenant Lautour qui, sans défense et immobilisé par les ordres que l'on sait, fut tué si lâchement par les grévistes de Lens, le 18 avril 1906.

C'était un héros, d'une bravoure incroyable, avec des trésors de tendresse et de douceur au cœur ; et c'était un chrétien.

Il écrivait à sa fiancée, la veille de leur mariage : — « Vous trouverez en moi une âme de chrétien, parfois rude et rugueuse ; mais vous verrez qu'elle est faite d'une matière pure et solide, à laquelle vous aurez bientôt fait de donner la forme et le poli qui lui manquent encore... »

Et la noble femme, quand on lui apprit la mort tragique de son mari, leva les yeux au ciel en disant ce mot admirable (que nous a conservé M. de Gibergues, dans son *Par l'Espérance) :* — « Mon Dieu ! merci qu'il ait pu faire ses Pâques ! »

On publie aujourd'hui son *Journal* de spahi soudanais. C'est d'une spontanéité superbe et charmante. Pas de phrases ; des notes brèves, pittoresques, savoureuses, toujours vaillantes et de belle humeur, et sans respect humain : il n'a pas peur de noter ses entretiens avec Mgr Hacquart, ou le bonheur encore de rencontrer quelquefois une chapelle des Pères Blancs pour entendre la messe. — La veille du rembarquement pour la rentrée en France (24 oct. 1899) :

« Tout ce monde écoute la messe avec recueillement. Combien, comme moi,... calculent le nombre de jours qui les séparent du moment délicieux où ils iront en famille s'agenouiller à l'autel et remercier le Dieu qui les a ramenés sains et saufs du noir Soudan, du pays de la mort !... Chacun songe à la France, revoit l'église du village, la paroisse habituelle, et les plus sceptiques ont un élan de joie vers Celui qui a pu leur conserver la vie comme il aurait aussi pu la leur enlever... »

Excellentes pages à faire lire à notre jeunesse.

II. — *Italica* est l'œuvre aussi d'un chrétien, et d'un artiste, qui est allé voir en Italie quelques-unes des choses que tout le monde y veut voir, Milan, Venise, Bologne, Florence ; qui les a vues non en courant ni son Bædeker à la main, mais qui les a comprises et senties avec son âme d'artiste et de chrétien et qui, sans respect humain, nous dit bravement, après tant d'autres, des *Impressions* et des *Souvenirs* auxquels, même après tant d'autres, chacun trouvera une saveur d'originalité très pénétrante. Infinies sont les leçons de religion, d'histoire et d'art qui se dégagent de ce merveilleux pays ; et, comme le dit notre auteur à son dernier chapitre, « il y a toujours un nouveau coin de ciel à découvrir dans les fresques de Saint-Marc. »

III. — *La Grèce éternelle* est une traduction de l'espagnol. La traduction est des plus élégantes (à quelques noms propres toutefois on a eu tort de laisser leur forme espagnole : nous ne disons pas, en français, Escamandre, mais Scamandre, ni Herodes Attique, mais Hérode Atticus). Et l'auteur espagnol est un des bons prosateurs de son pays. Il voit et note avec une perspicacité toujours éveillée ; il a la description sobre et frappante ; il a un sens classique très juste et fin ; il n'ignore rien de l'Athènes antique ni moderne, ni

d'Eleusis ni de Mycènes ; il connaît la littérature grecque moderne et démolit très gentiment l'hypothèse de l'Homère-collectif. — Il n'y a qu'une chose qu'il ignore, mais totalement : c'est le christianisme. Pour lui, ce n'est que du paganisme ; c'est « le paganisme éternel ». Et sur ce thème du « paganisme éternel », des prédicateurs ou des philosophes chrétiens ont pu écrire des pages justes et profondes, mais où M. Gomez-Carrillo n'entendrait rien : pour lui, le christianisme n'existe pas, du moins en Grèce.

Livre intéressant donc, qui pourra rendre quelques services aux professeurs, mais que l'on se gardera de laisser en mains inexpérimentées.

IV. — *Le Tour de l'Espagne en automobile,* quatre mille kilomètres couverts, et non seulement couverts, mais bien vus. Notre voyageur a pris son temps ; et on le lira avec plaisir et profit. On n'y cherchera pas cette admirable âme espagnole que le P. Suau a évoquée avec tant de splendeur dans son *Terre d'épopée.* Mais, en fait de détails pittoresques sur les monuments, l'aspect des villes, les campagnes, les cultures, les coutumes et les costumes, les hôtelleries, même les musées, le mince volume de M. P. Marge (il n'a que 300 pages) est d'une richesse certainement précieuse, car les relations de voyage n'abondent pas pour l'Espagne comme pour l'Italie ou la Grèce.

Cette pénurie de voyages en Espagne tient peut-être à la tradition qui représente les routes de ce pays comme impraticables. Pure légende ! s'écrie M. P. Marge ; et son récit démontre en effet qu'on peut fort bien voyager en automobile à travers toute l'Espagne, puisqu'il est allé partout, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, sur les côtes de la Méditerranée comme aux bords de l'Océan, au centre, dans les plaines et sur les montagnes. — Sur quelques rares points, en Andalousie principalement, dit-il, le vieux chemin des coches antiques se déroule encore dans toute son horreur ; mais à peu près partout ailleurs, les vieilles routes ont disparu ; et les routes royales sont toujours très larges, généralement plus larges que celles de France, et entretenues sur toute leur largeur, sans banquettes ou bas-côtés ; etc...

On a beaucoup calomnié l'Espagne, sur la question vicinale comme sur mainte autre question : c'était à qui noircirait le plus vigoureusement le tableau, pour noircir d'autant l'Inquisition et le catholicisme ennemi de tout progrès, même vicinal !

De jolies photogravures dans ce volume ; et, en 4 pages sur deux colonnes, un index alphabétique des noms propres.

V. — *Le Journal de bord d'un aspirant* avait déjà révélé chez « Avesnes », il y a quelques années, en même temps qu'une plume et un cœur charmants, une intelligence d'une rare pénétration.

Son nouveau volume (dont M. Etienne Lamy a agréé l'hommage) le place aux tout premiers rangs des publicistes qui ont envisagé dans leur complexe profondeur les questions d'Extrême-Orient.

En quatre chapitres il étudie :

1° Les tendances nouvelles qui semblent éveiller la Chine : la diffusion du journalisme ; — la phraséologie journalistique qui n'a d'égale que celle de Rousseau ou des discours de Robespierre (vertu, raison, dignité de l'homme, liberté, patrie, Grecs et Romains, Américains, etc.) ; — le réveil violent du nationalisme, conséquence de ce philosophisme humanitaire en Chine tout comme il l'a été en Europe il y a cent ans, — et un nationalisme qui d'ores et déjà est non seulement politique mais économique, et non seulement anti-européen, mais anti-japonais ; — la diffusion de l'instruction publique et la multiplication des écoles ; — le rôle nouveau de la femme, à qui on commence à reconnaître le droit et le devoir de travailler à améliorer la société ; — la campagne contre l'opium ; — la réforme de l'armée ; — enfin, ce qui est le plus intéressant, le sentiment croissant du besoin d'une religion, condition de moralité : — « Nous avons besoin, dit un journal chinois, d'être guidés par une loi civile, mais aussi par une loi divine » ; et un inspecteur de l'éducation remarque « la valeur économique et les services rendus par les élèves des écoles chrétiennes. » Les chrétiens, il est vrai, sont des « étrangers », et les étrangers ne doivent plus avoir de place dans la Chine nouvelle. Mais les chrétiens resteront-ils toujours des étrangers ? Le Jeune-Chinois est pratique ; et l'absence de foi a des conséquences matérielles qu'il constate... Peut-être faut-il entrevoir ici une première espérance d'adhésion de la Chine au christianisme : — « Pour nous, dit Avesnes, nous aimons à nous attarder à cette petite lueur, si faible, si incertaine qu'elle évoque celle aperçue par les bergers, filtrant à travers les fentes de l'étable de Bethléem » ;

2° Ce qu'il y a de superficiel dans l'européanisation japonaise et comment « leur 1867 » ne se doit pas comparer à « notre 1789 » : sous la façade révolutionnaire s'est maintenu le conservatisme et l'intime esprit de tradition qui anime l'œuvre de Lafcadio Hearn : le Japon n'a point emprunté d'âme étrangère, il a gardé la sienne propre ; et derrière ce Parlement que nous croyons ressembler au nôtre, subsiste l'antique aristocratie qui est le ressort toujours actif et qui fait tout mouvoir ;

3° L'Indo-Chine française : dévouement chez nos agents subalternes, quantité de serviteurs admirables parmi eux, mais administration supérieure déplorable, ou abominable : le « colosse aux pieds d'argile » ;

4° Enfin, à propos du conflit américain-japonais, des remarques d'une admirable profondeur sur ce qu'il y a d'orgueil et d'anti-démocratique dans la mentalité américaine.

VI. — *Dans les Marches tibétaines :* notes de tourisme, accompagnées d'un très riche et très beau choix de photogravures (surtout types tibétains ; quelques paysages tibétains aussi). L'auteur a exécuté son voyage (1906-1908) au lendemain de l'expédition anglaise de Lha-sa et de la révolte tibétaine contre la Chine ; et il a vu le Tibet habité, — non pas par conséquent le Tibet des hauts plateaux glacés, véritable « toit du monde », où l'on court pendant des mois sans découvrir âme qui vive, — mais le Tibet des Marches, la partie du Tibet probablement la plus peuplée, la plus aimable et la plus fertile, sillonnée de trois grands fleuves parallèles aux vallées profondes (le Fleuve Bleu, le Mékong, le Salouen). C'est le « Tibet des maisons », par opposition au Tibet des plateaux et des tentes ; c'est le Tibet fleuri, aux montagnes couvertes de massifs fabuleux d'orchidées, de lis et de rhododendrons. — Et ce sont des notes très intéressantes, rapides et pittoresques, toutes de détails vécus ; au chap. V, pages émues sur la mission de Tsekou (P. Monbeig), sur la mission de Péhalo (P. Génestier).

VII. — M. et Mme Jottrand ont résidé au Siam ; ils ont fait, du Siam, une excursion en Cochinchine et au Cambodge ; ils sont revenus par la Chine et le Japon. Et ils ont voulu mettre le public au courant de leurs pérégrinations. D'où le présent volume. Ils ont beaucoup retenu, puisque le volume est compact. Ont-ils beaucoup vu ? Je ne saurais dire, n'étant pas à même de contrôler l'exactitude de leurs visions. Cependant, pour bien voir, il faut un certain degré d'intelligence ; et de ce degré, leur volume ne témoigne pas. Il y a des voyageurs qui, dans leurs récits, font preuve de tant d'intelligence, de tant d'esprit, de tant de pénétration, que l'on se prend à avoir peur qu'ils n'en aient trop et que tant d'esprit chez le sujet ne nuise à l'objectivité de la vision. C'est une crainte que l'on pourra dépouiller en toute sûreté en ouvrant le volume de M. et Mme Jottrand. Il est difficile d'imaginer plus de platitude et de vulgarité dans l'âme de deux voyageurs. Ils n'émergent un peu de leur platitude que quand ils flairent l'occasion de décocher quelque lourd pieu à l'adresse des missionnaires. — Au surplus, ils ont l'air d'englober dans la même répulsion ce qui est chrétien et ce qui est Fran-

çais. Je ne sais pas si c'est là le ton ordinaire des journaux libéraux belges (puisque M. Jottrand a tout l'air d'être un libéral Belge) ; mais ce volume serait une lecture à recommander à nos journalistes anticléricaux, dans l'espoir que la vulgarité en sera contagieuse : le jour où nos journaux anticléricaux seront rédigés sur ce ton, je suis sûr qu'ils auront peine, tout anticléricaux qu'ils sont, à trouver des lecteurs.

VIII. — *L'Ile de France contemporaine*, de H. de Rauville, sera une révélation pour la plupart d'entre nous, et une révélation toute d'espérance. Pour nous, l'Ile de France, c'est le pays de *Paul et Virginie :* deux beaux enfants escortés de bons nègres, qui se promènent sous les pamplemousses. Hors de là, nous nous souvenons encore que l'île a été cédée aux Anglais en 1814; et puis, un point c'est tout : nous avons atteint, en trois lignes, les colonnes d'Hercule de notre science géographique.

H. de Rauville, qui est né à l'Ile de France et qui y a vécu vingt-huit ans avant de devenir un des maîtres du journalisme parisien catholique, H. de Rauville nous apprendra à tous, — car tous le liront, — quelle terre française c'est que cette île charmante ; avec quel héroïsme elle a lutté pour rester nôtre ; comment, après un siècle de domination anglaise et malgré le nom d'Ile-Maurice dont l'a affublée le vainqueur, elle est toujours française par la langue et par le cœur : exemple magnifique, après plusieurs autres, de la merveilleuse puissance d'assimilation que possédait la vieille France et que la France nouvelle retrouverait vite au fond de son tempérament national le jour où nos colonies cesseraient d'être (comme l'est la mère-patrie !) un champ d'expériences et d'exploitation pour l'engeance révolutionnaire.

L'ouvrage est illustré d'une série de photogravures, et, en dehors des chapitres à fonds proprement historique ou politique, nous donne près de cent pages (p. 131-216) sur la religion et les mœurs des différentes races de là-bas, mulâtres et métis, noirs, Indiens, Chinois.

IX. — *La Plus Grande France*, de M. H. Vast, porte en sous-titre : « Bilan de la France coloniale. » C'est un manuel de géographie coloniale, rédigé avec la précision et la méthode des manuels, mais aussi avec le charme de simplicité et d'élégance qui ne quitte pas la plume de M. Vast. Pour chacune de nos colonies, une série de cartes, physiques et politiques, et en couleurs, dressées avec toute la perfection que l'on sait réaliser aujourd'hui.

Pereat Rochus *et autres nouvelles*, par A. Fogazzaro. — **La Lumière invisible.** *Scènes et récits de la vie mystique*, par Robert-Hugh Benson, trad. de l'anglais par T. de Wyzewa. — **Marcienne de Flüe.** *Journal de la Vie d'une femme*, par Isabelle Kaiser. — **Clochettes et Bourdons,** par Robert Huchard. — **L'Amphore,** par Jean Segrestaa.— **Un étrange divorce.** *Roman contemporain 1908-1909*, par le comte A. de Saint-Aulaire. — **Un Libérateur,** par Léon Thévenin. — **L'Expiatrice,** par Charles Nicoullaud. — **Réflexions de Monsieur Houlette.** *Notes sur l'éducation*, par François de Witt-Guizot. — Vol. in-12 à 3 fr. 50. — Paris, Perrin. **L'anthologie du félibrige,** par A. Praviel et J.-R. de Brousse. — In-12 de xvi-344 pages, 3 fr. 50. — Paris, Nouv. Librairie Nationale.

I. — M. Antonio Fogazzaro était depuis longtemps en possession d'une légitime renommée et passait pour l'un des deux ou trois plus grands prosateurs de l'Italie contemporaine, quand son roman *Il Santo* est venu lui faire il y a quatre ou cinq ans une célébrité de fort mauvais aloi qu'il n'avait d'ailleurs point cherchée. Nous espérons que ce ne sera là qu'un accident sans lendemain dans sa belle carrière littéraire.

Le recueil, en tout cas, dont on nous donne aujourd'hui une traduction française, n'a rien à voir avec *Il Santo*. Les nouvelles qui le composent remontent toutes à plus de vingt ans. Elles sont de fort bon Fogazzaro : discrètes, douces, aimables, sobres de couleur, voilées d'une pointe de mélancolie et relevée d'ironie compatissante : petits tableaux d'intérieur, quelquefois petits drames de la vie ordinaire, mais contés toujours sans éclats de voix. C'est le Fogazzaro du *Petit Monde d'autrefois*.

La nouvelle qui ouvre le recueil et qui lui donne son titre, *Pereat Rochus*, met en scène un pauvre prêtre, don Rocco, qui est le meilleur des hommes, mais aussi le plus naïf, d'une naïveté qui le réduit à la plus extrême détresse : il n'a pas voulu ouvrir les yeux sur les malversations d'une servante scélérate qui finit par le dépouiller de tout, et jusque de sa dernière soutane... Et c'est là un type qui n'est pas chimérique et que l'on peut rencontrer dans la vie. Cette nouvelle, traitée par un prêtre qui connaîtrait l'âme ecclésiastique un peu mieux que ne peut la connaître M. Fogazzaro, pourrait prêter occasion à de salutaires réflexions.

II. — Le P. Benson, célèbre en France depuis la traduction de son *Maître de la Terre*, est, en Angleterre, l'un des maîtres de la littérature catholique, ou mieux, du roman catholique.

Son *Maître de la Terre* nous a paru fantastique. La *Lumière invisible* ne le semblera pas beaucoup moins. Là, la fantaisie s'épanouissait surtout à travers le monde extérieur ; ici, elle se concentre dans le monde de la vie intérieure, et elle est, pour nous du moins, tout autrement captivante.

C'est une sorte de roman autobiographique, où un vieux prêtre anglais, ayant invité l'auteur à venir passer quelques semaines chez lui, à la campagne, lui raconte, en une série de petits récits, les principales étapes de son développement intérieur. Et c'est très curieux. Il ne s'est pas développé comme tout le monde, ce vieux prêtre. Les uns se développent par l'étude ; d'autres, par la poésie, par les arts... Lui, il n'a eu qu'à tirer parti d'une faculté spéciale de *perception spirituelle* dont il était doué par nature ; et il s'est élevé ainsi à « un contact de plus en plus immédiat de cette grande Présence surnaturelle qui remplit tout l'univers vivant et inanimé. »

Il y a du vrai en ceci. Ce que nous savons du monde, ce que nos sens et la déduction logique nous en révèlent, n'est que peu de chose ; et il n'est pas un esprit un peu attentif qui, par delà ces apparences, ne pressente un monde de réalités supérieures. Et cette faculté de *perception spirituelle* dont on nous parle existe, mais pas au degré que nous dit le P. Benson, — ou bien alors il faut admettre l'intervention d'une grâce extraordinaire.

Le vieux prêtre a un jour la perception spirituelle, l'intuition de la beauté de la vie religieuse, très bien ; il voit un monde dans un grain de sable, un ciel dans une fleur sauvage, l'éternité dans une seule heure, très bien. Il a un jour, sur un visage humain, l'intuition de la *pœna damni :* soit encore, et c'est ici l'une des plus poignantes pages du volume (p. 65) : — « Dans ces yeux fixés, un moment, sur les miens, j'ai vu se révéler une âme à jamais perdue !... Ces yeux s'étaient mis tout à coup à luire de cet étrange éclat rouge sombre que l'on observe quelquefois dans les yeux d'un chien. Ce qui brillait là, c'était c tte *pœna damni* dont nous entretiennent les vieux auteurs mystiques. Cet homme avait raison d'affirmer qu'il se rendait compte clairement de ce qu'il avait perdu et de ce qu'il allait perdre. C'était comme les portes du Ciel s'ouvrant devant quelqu'un qui ne pourrait pas les franchir... Ah ! certes, cet homme avait su, de tout temps, ce que Dieu était, et tout ce qu'il gagnerait lui-même à l'aimer et à le servir, il avait su que c'était sa condamnation qu'il assurait. Non

pas une ou deux fois seulement, mais toujours, il avait vu les deux voies s'offrir à lui..... »

Mais par exemple, n'est-ce pas pousser un peu loin le mysticisme que de nous raconter qu'un jour, dans une chapelle de couvent, agenouillé derrière une religieuse, il a « découvert qu'un lien vital unissait étroitement cette femme inconnue et le Tabernacle ? »

« Vous pouvez vous figurer ce lien comme l'un de ceux qui réunissent deux roues, faisant en sorte que, lorsqu'une des deux roues commence à se mouvoir, l'autre se meuve aussi. Ou bien vous pouvez vous représenter quelque chose comme le fil électrique du télégraphe unissant l'appareil récepteur avec la main qui télégraphie, à son autre bout. En tout cas, j'étais sûr d'apercevoir là ce lien, ce fil vivant.

« Mais ce n'est pas tout. A l'intérieur du Tabernacle, j'ai compris que se produisait un mouvement intense et continu. Quelque chose y battait, qui ressemblait à un vaste cœur, et chacun de ses battements paraissait retentir à travers toute la chapelle...

« Quelle misère, en vérité, de ne pouvoir réussir à vous exprimer ce que j'ai perçu !...

« Toujours est-il que j'avais conscience, aussi, qu'un mouvement analogue se passait dans le cœur de la femme, mais sans savoir lequel des deux éléments était le moteur, et lequel recevait l'impulsion. Etait-ce du tabernacle que celle-ci jaillissait, pour se communiquer à l'âme de la religieuse; ou bien était-ce cette dernière qui, en s'inclinant devant le tabernacle, mettait en jeu un immense pouvoir qui y gisait à l'état latent ? Ou plutôt encore, il m'apparaissait que les deux volontés coopéraient, chacune réagissant sur l'autre; et c'est bien ainsi que, aujourd'hui, je me représente la solution du grand mystère de la volonté libre et de la prière et de la grâce.

«...Et il y avait une autre chose encore... J'avais conscience que cette figure noire de la religieuse était agenouillée au centre d'un univers de réalités et de forces, où chaque mouvement de son cœur et de ses lèvres décidait du sort de destinées humaines pour l'éternité. Du calme muet de cette chapelle se dégageaient des rayons de puissance spirituelle qui allaient retentir à des distances infinies... » (p. 104-111).

Il y a, sous ce luxe d'imagination et sous cette enveloppe mystique, de fort belles choses dans ce livre, et d'autres aussi qu'il est difficile de tirer au clair (par exemple, p. 150, sur la différence de la conviction scientifique et de la foi ; p. 167, une théorie singulière des maisons hantées ; etc.). — Ce que nous avons cité suffit à dire le parti qu'on peut tirer de ces « visions ».

III. — Le *Journal de Marcienne de Flüe* a charmé déjà les lecteurs du *Correspondant*. Il place dès maintenant son auteur à l'un des tout premiers rangs parmi nos romanciers (poètes, devrait-on dire plutôt) catholiques. Il porte en sous-titre : *L'Ascension d'une âme*. Et certainement c'est un magnifique tableau d'ascension, à travers la souffrance physique et morale, maladie et rêve impossible de bonheur effeuillé, jusqu'à la foi reconquise et à la vie renouvelée dans l'absolution et la Communion. C'est le poème de la beauté bienfaisante du sacrifice, encadré de paysages alpestres qui sont rendus en touches de la plus expressive sobriété.

IV. — *Clochettes et Bourdons*. Des vers, et des beaux vers, d'une superbe facture, et d'un rythme qui entraîne, et qu'on lit jusqu'au bout; toujours vibrants d'un idéal élevé, que l'on croit parfois être la foi *(Chœur de pêcheurs bretons)* et qui ensuite se révèle être le positivisme, ce positivisme généreux qui accepte la foi chrétienne comme un état bienfaisant, salutaire, nécessaire même en ce moment, mais provisoire et destiné à faire place à l'agnosticisme :

Et par-delà le Dieu qui bornait sa pensée
L'Esprit, dans l'infini, retrouva l'inconnu...
... Si le sens donné jadis à l'existence
Est, par nos grands songeurs, aujourd'hui dépassé,
Cependant, nous sentons, à travers la distance,
Frissonner le long fil qui nous tient au passé.
Du rêve des aïeux les formes primitives
Ont préservé leurs pas de marches trop hâtives ;
Un secours si puissant et si longtemps prêté
Doit incliner toujours nos cœurs à la clémence...

C'est dans le long poème : *La marche de l'esprit humain*, que l'on nous fait cette profession de foi positiviste. Le reste du volume sont poésies fugitives ou de circonstance où l'auteur a laissé son positivisme de côté : *Deuil, Crépuscule, Fleur séchée, Effet d'aurore, Sur la cathédrale de Rouen, Chez le général de Wett, Moissonneurs, Marine ;* un long poème sur *la vie et l'œuvre de Victor Hugo, Hymne à la Volonté* (p. 236-258), une scène de la vie de Molière mise en « Proverbe en un acte, en vers » (p. 293-342).

Du même auteur, deux plaquettes, *La Guerre*, in-12 de 28 p., et *Aux Jeunes-Turcs*, in-12 de 10 p., où l'on nous fait appel au jour où

Après tant de combats, de crimes et d'orgies,
Les peuples forgeront dans l'Europe assagie
Sur l'enclume du droit l'Etat républicain !

V. — *L'Amphore*. Des vers encore. Ils ne ressemblent guère, dès l'abord, aux précédents. Les précédents regardaient vers l'avenir, vers le progrès par l'effort. Ceux-ci nous ramènent à trois mille ans en arrière. On croirait à une traduction ou adaptation de l'antique si l'auteur n'avertissait que ce sont « poèmes de fantaisie, écrits souvent sur des fragments très mutilés et incertains des Lyriques éoliens ou doriens ».

A l'Amphore, les Dieux, les Muses, Artémis Agrotéra, *Le Citharède, Le silence d'Eros*, etc. : pièces inoffensives, mais assez vides : on les comprendrait chez un « éolien » : vingt siècles après Jésus-Christ, cela détonne. — Puis des élégies de saveur moins évaporée : Vénézuéla et Pyrénées, le pays basque ; « vers les collines désirées », quatre pièces où est évoquée la figure du Maître divin, mais si nébuleuse et voilée de tant d'ombre qu'elle en est à peine perceptible.

VI. — *Un étrange divorce* poursuit la série déjà longue et belle de l'œuvre de M. de Saint-Aulaire, dont chaque volume a une portée réelle de morale sociale. Ici, ce n'est pas de divorce juridique qu'il est question, mais d'une séparation qui est la conséquence nécessaire d'une mésalliance initiale. Toute mésalliance est fatale. Une diversité trop énorme d'origine sociale et d'éducation voue presque irrémédiablement au malheur le couple qui n'en a pas tenu compte. Et c'est une histoire tragique dans sa simplicité que celle du jeune comte Robert et de sa femme Denise, fille d'un négociant parvenu. Ils ont beau promener leur ennui à travers les splendeurs des vieilles cités espagnoles et sur la côte marocaine : chaque jour leur est une nouvelle occasion de constater qu'un abîme infranchissable les sépare.

Et ils se séparent en effet. Dénoûment triste, mais inéluctable, et dont la tristesse enferme une leçon aussi salutaire que profonde.

VII. — *Un Libérateur*... M. Léon Thévenin a le génie des titres. Que de jeunes filles rêvent de libération, et, pour s'affranchir, se libérer de la sujétion du foyer paternel, sont prêtes à tomber dans tous les pièges !

Thérèse Daurelles est une jeune fille très bien ; elle n'a jamais eu d'aventures ; elle ignore le mal ; elle est docile à la direction d'un Père Jésuite. Seulement elle s'ennuie chez ses parents : — « Oh ! mes parents ! Est-ce qu'ils me comprennent ! Vous connaissez mon père : le Louis XIV de l'autorité domestique, gourmé, sacerdotal... Que voulez-vous que je devienne ! »

Ce qu'elle devient ? Elle rencontre, au hasard d'une villégiature, un Monsieur âgé, marié, père de famille, qui s'éprend d'elle, qui la « comprend », qui lui offre son amitié, son appui, sa direction intellectuelle et morale... Thérèse ravie accepte, laisse la direction de son Jésuite, laisse de côté sa foi elle-même, laisse bientôt tout le reste...

La course à l'abîme est décrite avec une réelle pénétration psychologique ; le Monsieur met une habileté

infernale à graduer ses entreprises... Et il y aurait certainement de fortes leçons à tirer de ces pages. Mais ce n'est point aux jeunes filles qu'on laissera le soin de les en tirer (encore que le ton soit digne et respecte son lecteur). Elles ne comprendraient pas! Elles se flatteraient de n'être point aussi sottes que cette demoiselle Thérèse. Elles le seraient bien davantage, sans doute, mais d'une autre façon, et ne songeraient, en attendant, qu'à prendre en pitié la façon d'autrui. — Le dénouement n'en est pas un et laisse une pénible impression.

VIII. — *L'Expiatrice...* M. Charles Nicoullaud, avant d'écrire ce roman, a été l'éditeur de ces *Mémoires de la comtesse de Boigne* qui furent un des plus grands succès de la librairie d'aujourd'hui. Je crois bien qu'il a pris, au commerce de la terrible comtesse, quelque chose de sa mauvaise langue et de sa malice toujours en éveil. Toujours est-il que, — mise à part cette figure de l' « expiatrice » qui, paraît-il, n'est pas imaginaire et qui se sacrifie grandement pour le rachat de deux âmes tendrement aimées, — le reste du volume est une satire fort méchante de certaines mœurs ecclésiastiques ou dévotes, et d'autant plus méchante qu'on la devine souvent fondée en vérité et conforme à la réalité.

D'autant plus méchante encore que l'auteur affecte de n'être point mal intentionné. Il y a là un type de fausse dévote qui certainement n'est pas rare, et un type surtout de confesseur mondain, oublieux de tous ses devoirs parmi les satisfactions de la vanité et du bien-être, qui est chargé, qui est caricatural, mais dont quelques traits ne laissent pas d'être trop réels.

C'est une étude de mœurs dont il serait facile de tirer fâcheux parti et qui ne saurait être une lecture salutaire en milieux mal intentionnés ou superficiels. Mais nous, ecclésiastiques, peut-être avons-nous quelques utiles leçons à prendre ici.

IX. — *Les Réflexions de Monsieur Houlette.* Il n'y a ici de romanesque ou de fictif que le titre, et le cadre. Au fond, c'est un fort bon et fort aimable memento d'éducateur. Monsieur Houlette est en effet un éducateur qui s'amuse à nous raconter les étapes successives de l'éducation d'un jeune homme confié à ses soins. Et il nous dit tout cela sur un ton d'une bonhomie charmante. Il n'est pas professeur seulement ; il est aussi et surtout éducateur. Il ne veut pas qu'on sépare l'instruction de l'éducation ; il tient ferme la main à l'éducation morale de son cher Jacques, voire même à son éducation religieuse.

Car il est protestant, Monsieur Houlette, mais c'est un protestant comme il y en a peu. Jacques est né catholique, et il entend que Jacques devienne excellent catholique, « catholique sincère et sachant prier », ce qui vaut mieux, dit-il, que « pseudo-réformé en quête de je ne sais quel Christ étriqué qu'il n'admettrait qu'en lui posant des conditions très voisines d'un ultimatum ».

Lui aussi, M. Houlette, il prie. Il prie à Notre-Dame de Paris ; et, qui pis est, il prie à genoux, geste que ne doit jamais faire devant Dieu un protestant. On dit qu'ils ne l'ont fait qu'une fois, ce geste, nos protestants, au cours du XIXe siècle, et c'était au sacre de Napoléon, et de par ordre de Napoléon : mais ils avaient eu soin auparavant de spécifier, par une délibération en bonne et due forme, que ce ne serait en aucune manière un geste cultuel, c'est-à-dire que ce serait un geste, non de culte divin, mais uniquement de culte impérial.

Il a un chapitre charmant sur la joie. Vive la joie ! On ne fait rien sans la joie. La joie est un élément de santé morale et même de santé physique. La joie est créatrice. Quel monstre qu'un enfant qui ne saurait pas rire ! N'est-ce pas que c'est un huguenot d'une espèce rare, ce Monsieur Houlette ?

Il est vrai et simple, Monsieur Houlette ; il aime tout ce qui est vrai et simple. Il a horreur du pédantisme. Il ne supporte pas les manuels ; il voudrait qu'on en fusille les auteurs. Il veut que l'on apprenne à bien ouvrir les yeux, à bien regarder les faits en face, à bien réfléchir. Il juge que les vieilles humanités sont, pour ce, une méthode excellente ; et puis, elles sont une tradition, et « nier la tradition c'est nier l'évidence ; gouverner de parti-pris contre ce qu'elle a de légitime, c'est vouloir équilibrer une pyramide la pointe en bas... »

Il est bon, Monsieur Houlette. Jacques se marie ; il veut encore élever les enfants de Jacques ; et comme un enfant, il babille avec les enfants de Jacques... Attendons la suite à un prochain volume. Ces *Réflexions* sont un début, et une promesse.

X. — *L'Anthologie du Félibrige* est d'abord, comme l'indique son titre, un recueil de morceaux choisis, texte et traduction en regard ; mais grâce aux notices très doctes et très intéressantes données sur chacun des auteurs cités, grâce surtout à l'*avant-propos* qui ouvre le volume, on trouvera ici un vrai Manuel de littérature félibréenne, ses origines, ses progrès, ses divers dialectes, les statuts du félibrige. C'est un fort bon chapitre de notre littérature nationale.

On a fait place, dans ce recueil, non pas seulement à la Provence proprement dite, mais à tous les dialectes de la langue d'oc, qui ont été, au cours du XIXe siècle, illustrés par quelque poète : car, si les félibres se disent provençaux, ils se hâtent d'ajouter que « par Provence, nous entendons le Midi de la France tout entier. »

C'est pourquoi, outre les grands poètes de la « Provence » au sens que les gens du Nord donnent à cette expression géographique, Mistral, Roumanille, Aubanel, Paul Arène, Clovis Hugues, Félix Gras, le groupe des félibresses provençales, etc., nous trouvons ici le Languedoc représenté par Louis Roumieux, Albert Arnavielle, Achille Mir, Antonin Perbosc, etc.; le Béarn, par Michel Carmélat ; le Bigorre, par Philadelphe de Gerde ; la Gascogne, par Fernand Sarran ; l'Agenais, par Paul Froment ; le Périgord, par Auguste Chastanet ; le Limousin, par l'abbé Joseph Roux ; le Rouergue, par Justin Bessou ; l'Auvergne, par Arsène Vermenouze.

LITURGIE

Q. — A quelles conditions un curé pourrait-il donner satisfaction à des personnes qui lui demandent l'adoration du Très Saint Sacrement exposé chaque jour pendant 4 ou 5 heures dans une chapelle d'œuvre ?

R. — Deux conditions sont nécessaires pour que le curé puisse donner suite à cette demande d'exposition : 1° la permission expresse de l'évêque ; 2° une cause publique ou équivalente, dont l'Ordinaire est seul juge [1].

En fait de causes équivalentes, Cavalieri pense que l'évêque peut accorder cette exposition, si elle doit amener une foule plus nombreuse de fidèles à l'église, contribuer à développer la dévotion envers la Sainte Eucharistie et détourner les esprits des choses profanes.

Exposez donc à votre évêque le pieux désir de vos paroissiens, et tenez-vous-en à sa décision.

Q. — Je suis curé d'une paroisse avec une annexe à desservir. Suis-je obligé, le jour de la fête du Patron de cette annexe, qui est saint Martin évêque de Tours, de dire la messe *pro populo*, si cette fête tombe un jour de semaine, et dois-je dire l'office sous le rite double de

[1] Cf. De Herdt, tom. II, n. 22.

1re cl. avec octave, comme cela se fait pour le patron de l'église dont on est curé ?

R. — Le curé chargé d'une annexe n'est pas obligé d'appliquer la messe *pro populo* à l'incidence de la fête patronale de cette annexe, ni d'en dire le Bréviaire avec octave ; il est simplement tenu d'en faire la solennité le dimanche suivant. Mais s'il vient y célébrer le jour de saint Martin et à son jour octave, il en dit néanmoins la messe avec les mêmes privilèges que s'il en disait le Bréviaire. (S. R. C., 5 juin 1899, n. 4025, ad IV).

Q. — Les mercredis de l'année et pendant tout le mois de mars, je donne la petite bénédiction du Saint-Sacrement. En ouvrant le tabernacle on chante le *Te Joseph celebrent* et ensuite le *Tantum ergo*. Suis-je en règle, ou serait-il mieux de commencer par *O Salutaris hostia*, ou tout autre motet en l'honneur du Saint-Sacrement, puis *Te Joseph* et ensuite *Tantum ergo ?*

R. — Rien n'est imposé comme chant au moment où l'on ouvre le tabernacle pour l'exposition du Saint-Sacrement avec le ciboire, et l'on ne trouve nulle part que l'*O Salutaris hostia* soit obligatoire pour la grande ou la petite exposition ; ce point est laissé à la discrétion de l'évêque. (S. R. C., 22 mars 1862, n. 3110, ad XIV). Mais si l'évêque n'a rien ordonné, on peut fort bien dans la circonstance commencer la cérémonie par le chant de l'hymne *Te Joseph celebrent*, qui sera comme la préface de la fonction liturgique, laquelle ne commence qu'avec le *Tantum ergo*.

Q. — Nous avons depuis quelques années dans notre diocèse l'office du B. pape Innocent V qui a été fixé au 22 juin. Ce jour doit être son *dies natalis*, car le Bréviaire n'indique pas qu'on doive changer le verset de l'hymne. Depuis que saint Paulin a été élevé au rite double, lequel des deux doit être maintenu au 22 juin ? L'office de saint Paulin est plus ancien que l'office du B. Innocent V ; mais l'office de ce dernier, comme double, avait jusqu'à présent la priorité, il est donc plus ancien comme office récité.

R. — Il n'est pas douteux que saint Paulin et le B. Innocent V soient morts toux deux le 22 juin. C'est un fait constaté par l'histoire. Mais là n'est pas la question. La difficulté est ailleurs et il s'agit de savoir lequel des deux aura son siège ce jour-là.

Un cas semblable s'est présenté dans le diocèse de Pesaro. Le Saint-Siège ayant permis au chapitre de la cathédrale de célébrer sous le rit double la fête des Saints Pontifes Romains, le rédacteur d'Ordo se trouva le 25 mai en présence de S. Grégoire VII et de S. Urbain Ier, tous deux en leur jour natal. De prime abord, il crut devoir laisser S. Grégoire en son jour, parce qu'on l'y fêtait déjà sous ce rit dans l'Eglise universelle, et il assigna le 28 pour siège à S. Urbain, parce que ce saint pape, jusque-là du rit simple, n'avait jamais eu que mémoire le 25 mai. Mais en y regardant de plus près, il réintégra S. Urbain en son jour et déplaça S. Grégoire, parce que le premier y avait son siège bien avant l'autre et n'en avait jamais été dépossédé.

Cependant, comme on pouvait se demander si ces sortes de permutations étaient de la compétence de l'évêque et s'il était convenable et juste qu'il les fît, l'affaire fut portée à Rome ; et Rome répondit que l'Ordinaire était compétent pour transférer l'office de S. Grégoire au 29 et ramener S. Urbain au 25, qui reste son siège. (S. R. C., 15 mai 1819, n. 2598).

Faites l'application de ce décret à votre cas, et vous verrez que S. Paulin, comme plus ancien, doit garder son siège du 22, dont il a toujours joui, et renvoyer le B. Innocent V au premier jour perpétuellement libre dans votre calendrier. (Voir aussi les notes de Gardellini sur le décret précité, tom. IV de la Collection officielle, p. 190).

Q. — Un des nouveaux saints, par suite d'une erreur du rédacteur d'Ordo, n'a pas été mis à sa place dans le calendrier du diocèse. Le Propre du diocèse avec ce calendrier ayant été approuvé par la S. C. des Rites, doit-on respecter cette erreur ou mettre le nouveau saint à sa place ? Ainsi, saint Cyrille d'Alexandrie pour l'Eglise universelle doit se célébrer le 9 février. Mais ce jour-là on célèbre dans le diocèse saint Marcel, renvoyé du 16 janvier. Le rédacteur d'Ordo ne devait-il pas renvoyer saint Marcel au premier jour libre après le 9 février, et placer saint Cyrille au 9 févrîer ?

R. — La question de droit n'est point douteuse. Le rédacteur d'Ordo devait placer S. Cyrille en son jour *quasi-natal* qui est le 9 février, et renvoyer S. Marcel dont une simple permutation avait fixé le siège au 9 février, qui avant la fête de S. Cyrille était jour libre.

Mais aujourd'hui doit-on respecter cette erreur, sous prétexte que le Propre du diocèse a été approuvé par la S. R. C. ? Nous ne le pensons pas ; car elle n'entend jamais approuver ce qui est en dehors du droit, sauf si elle déclare qu'elle accorde dans ce cas une faveur, un indult ou une grâce.

Q. — 1° Il y a quelques saints dont l'office a été accordé au monde entier par les derniers papes et qui n'ont pas été mis à leur place dans notre calendrier diocésain. Ainsi saint Cyrille d'Alexandrie (9 fév.) est placé au 14, parce que le 9 s'est trouvé pris par saint Marcel, renvoyé du 16 janvier ; — les Sept Fondateurs sont renvoyés au 19 février ; — saints Cyrille et Méthode au 9 juillet ; — saint Josaphat au 16 nov.; — la Médaille miraculeuse au 14 déc., alors que le 1er décembre est un jour libre. J'en passe probablement.

L'*Ami du Clergé* pourrait-il me dire s'il y a un décret de la S. C. des Rites ou une règle qui ordonne de remettre tous ces saints en leur lieu et place ?

2° La Commémoraison des Saints Pontifes romains que nous célébrons dans le courant du mois de juillet n'est-elle pas du rite *duplex secundarium ?*

3° Il est dit dans les Rubriques générales que les jours octaves des fêtes primaires de la Vierge, des Anges, de saint Jean-Baptiste, etc., en concurrence avec un double suivant, ont les Vêpres entières et que ce double n'a que mémoire. Que faire le jour octave de la Décollation de saint Jean-Baptiste dans les églises du diocèse où cette fête est célébrée sous le rit double de 1re classe avec octave, parce que c'est le titulaire de

l'église cathédrale? Le fait d'être titulaire de l'église cathédrale rend-il cette fête primaire pour tout le diocèse?

4° Pourriez-vous me donner d'une manière exacte les règles à suivre pour les messes et oraisons du 1er, 2e et 3e jour des Quarante-Heures célébrées pendant le Carême?

R. — Ad I. Il n'est pas douteux que tous les saints qui sont dans *leur jour natal* ou *quasi-natal*, comme saint Cyrille d'Alexandrie (9 fév.), les Sept Fondateurs (12 fév.), les saints Cyrille et Méthode (7 juillet), saint Josaphat (14 nov.), et la Médaille miraculeuse (27 nov.), doivent y avoir leur siège fixe, de préférence *à tout office permuté* ces jours-là, et l'on devra reporter à la suite des autres déjà permutés auparavant les offices qu'on y avait replacés comme en leur nouveau siège. (S. R. C., 21 nov. 1893, n. 3811, ad 3 et 5; voir ce décret dans l'*Ami* 1909, p. 47).

Ad II. Dans le catalogue officiel des fêtes primaires et secondaires, la Commémoraison des Saints Pontifes romains figure parmi les fêtes secondaires. (S. R. C., 22 août 1893, n. 3810).

Ad III. D'après le décret général du 4 fév. 1896, n. 3881, ad III, relatif à l'anniversaire de la Dédicace de la cathédrale, il semble qu'on doive traiter comme *secondaire* dans les églises du diocèse la fête du titulaire de la cathédrale, d'autant plus que le *Credo* ne se récite que dans l'église propre et non dans les autres ce jour-là. (S. R. C., 23 mars 1709, n. 2189).

Ad IV. Déjà répondu maintes fois. Voir entre autres *Ami* 1907, p. 974; 1908, p. 526.

Q. — 1° Un *Incipit* doit être dit en semaine dans un office *ad libitum*. Si l'on récite l'office de la Vigile par exemple, doit-on reporter cet *Incipit* au 1er jour libre suivant, tandis que celui qui a récité l'office votif dira de l'Ecriture courante? L'Ordo doit-il faire les deux suppositions?

Même question pour l'oraison *Fidelium*, si on ne l'a pas dite dans le mois.

2° Je récite sans interruption Laudes, Petites Heures, Vêpres et Complies; dois-je dire deux fois l'antienne finale de la Sainte Vierge?

3° Je cherche partout la définition de la « messe conventuelle » et je me demande si la messe dite en France dans un couvent de Carmélites, les sœurs réunies au chœur, est vraiment « messe conventuelle. »

Quid des sœurs cloîtrées du Bon-Pasteur? Leur messe de communauté est-elle conventuelle, en a-t-elle les privilèges et les obligations? Et ainsi d'autres communautés qui récitent un office, comme les Petites Sœurs des Pauvres, mais qui ne sont pas cloîtrées et ne constituent pas un vrai chœur.

R. — Ad I. Le renvoi de l'*Incipit* au premier jour libre est de droit, quand à la place de l'office votif on dit l'office de la Vigile; *res per se patet*. D'habitude même, les rédacteurs d'Ordos le notent en son lieu, mais ils n'y sont pas obligés. (Cf. S. R. C., 19 sept. 1883, n. 3594, ad II).

Il faut en dire autant de l'oraison *Fidelium*.

Ad II. Quand on récite d'un seul trait Laudes, les Petites Heures, Vêpres et Complies, on ne récite l'antienne finale de la Sainte Vierge qu'après Complies. « Dicuntur (præfatæ Antiphonæ) extra Chorum, tantum in fine Completorii, et in fine Matutini, dictis Laudibus, *si tunc terminandum sit officium;* alioquin, si alia subsequatur Hora, in fine ultimæ Horæ. » (Rubr. gén. du Brév., tit. XXXVI, n. 2). On ne peut rien de plus clair.

Ad III. La messe conventuelle est celle qui se chante tous les jours dans les églises cathédrales, collégiales et conventuelles, selon l'ordre de l'office, à la suite d'une heure canoniale fixée par le droit, et qui est appliquée par le célébrant à l'intention des bienfaiteurs en général. (Cf. Victorius ab Appeltern, tom. I, p. 116; Van der Stappen, tom. II, n. 9).

Mais peut-on appeler conventuelle la messe de communauté des religieuses, cloîtrées ou non, qui récitent le grand office? Non, répond Victorius ab Appeltern, *loc. cit.*, et c'est *dans un sens impropre* qu'on appelle « conventuelle » la messe que ces religieuses entendent tous les jours selon l'ordre de leur office, à la suite de Tierce ou de None, mais sans chant et sans application à l'intention des bienfaiteurs *in genere*. Néanmoins, en la disant, on se conforme aux règles des messes conventuelles, rappelées dans le décret du 2 déc. 1891, n. 3757.

Quant aux sœurs qui ne disent pas le grand office, mais seulement le petit office de la Sainte Vierge ou autre, la messe de communauté n'a rien absolument de la messe conventuelle et ne peut revendiquer aucun de ses privilèges.

Q. — Dans l'*Ami*, p. 655, je trouve une solution relative aux Saintes Huiles qui m'étonne quelque peu et qui surprendra tous les prêtres de notre diocèse.

L'Ordo mentionne en effet une décision toute différente de la vôtre et s'appuie sur les décrets du 23 septembre 1837 *in Oriolen.* et du 19 septembre 1859 *in Cadurcen.*

Oserais-je vous demander une solution définitive?

R. — La solution définitive ne saurait être différente de celle que nous avons donnée, et la note de votre Ordo doit être complétée dans le sens du dernier décret d'Annecy, que nous n'avons fait que résumer.

Examinons en effet la portée des textes qu'on nous oppose. D'abord la réponse pour Cahors s'entend certainement d'un cas où l'on ne peut avoir promptement les Saintes Huiles en raison de l'éloignement de la ville épiscopale, et n'ayant point comme aujourd'hui de moyen rapide de locomotion, v. g. chemins de fer ou bicyclettes, on comprend que Rome ait dit de se servir des Saintes Huiles de l'année précédente, à cause des baptêmes qu'on pouvait avoir à faire dans les entrefaites. De plus, le décret pour Orihuéla (Espagne), auquel renvoie la S. R. C., n'a pas d'autre sens; il ordonne de bénir l'eau des fonts avec les huiles de l'année précédente, parce que la guerre civile désolant le pays ne permettait pas d'avoir de si tôt de nouvelles Saintes Huiles, et que des enfants pouvaient être présentés dans l'intervalle pour recevoir le baptême. Enfin, celui de Lucques n'y contredit